

# AADJAM

L'AADJAM JAM

Créée en décembre 2018, l'AADJAM (Association d'Accès aux Droits des Jeunes et d'Accompagnement vers la Majorité) a pour objectif de lutter contre les sorties « sèches », brutales, voire parfois illégales dont les jeunes pris en charge par l'ASE peuvent être victimes à l'arrivée de leur majorité.

Pour atteindre cet objectif, l'AADJAM anime notamment une permanence spécialement dédiée à ces jeunes, assurée par une équipe pluridisciplinaire (des juristes, un avocat, un travailleur social et un psychothérapeute) pour les aider au mieux à surmonter leurs difficultés et à se saisir des possibilités sociales et juridiques.

Le rôle de cette permanence n'est pas de se substituer à l'ASE dans son devoir d'accompagnement des jeunes majeurs avant leur sortie, mais de faire respecter leurs droits, d'alerter sur les dysfonctionnements et de saisir, si nécessaire, les autorités administratives et judiciaires afin de faire sanctionner les pratiques illégales.

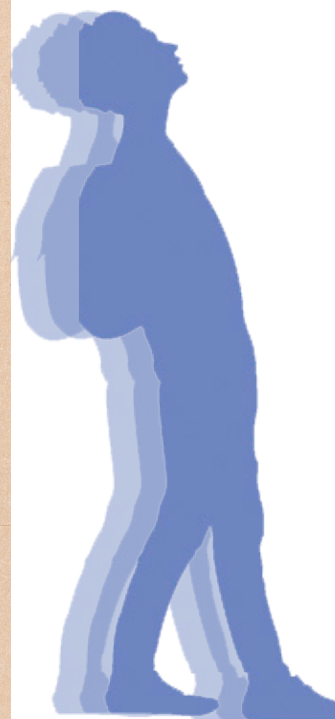
## Nos partenaires



Conception graphique : scdvgraphics

# AADJAM

Association d'Accès  
aux Droits des Jeunes  
et d'Accompagnement  
vers la Majorité



> Tu as entre 17 et 21 ans

> Tu bénéficies d'un placement ASE  
ou ta prise en charge ASE est terminée

> Tu souhaites obtenir une  
information sur tes droits

> Tu souhaites être accompagné dans  
tes démarches juridiques  
et administratives

> Viens à l'AADJAM !

AADJAM ASSOCIATION D'ACCÈS AUX DROITS DES JEUNES ET D'ACCOMPAGNEMENT VERS LA MAJORITÉ  
Permanence d'accès aux droits dédiée aux jeunes de l'ASE pris en charge ou sortis du dispositif  
119, rue de Lille 75007 Paris • 06 35 36 39 58 • [contact@aadjam.org](mailto:contact@aadjam.org)

## POURQUOI VENIR À L'AADJAM ?

Tu peux venir à l'une de nos permanences si :

### TES QUESTIONS SONT LES SUIVANTES

- Ton lieu de placement est inadapté à ta situation (par exemple, tu es à l'hôtel)
- Tu as besoin d'aide pour faire ta demande de « Contrat Jeune Majeur »
- Tu as reçu un refus de « Contrat Jeune Majeur » et tu ne sais pas quelles sont les démarches pour le contester
- L'ASE a mis fin à ta prise en charge et tu es actuellement à la rue et/ou sans ressources
- Tu rencontres des difficultés pour t'inscrire à une formation
- Tu as besoin d'aide pour ta demande de titre de séjour



### TU DOIS SIMPLEMENT APPORTER

- Documents d'identité (CNI, passeport, attestation de dépôt de demande de régularisation, etc.)
- Jugement de placement ou Ordonnance de Placement Provisoire à l'ASE
- Attestation de la structure d'hébergement
- Certificats de scolarité, diplômes, contrat d'apprentissage
- Copie de la demande de « Contrat Jeune Majeur »
- La décision de refus du « Contrat Jeune Majeur »

## COMMENT ÇA MARCHE À L'AADJAM ?

Prends rendez-vous  
Par mail : [contact@aadjam.org](mailto:contact@aadjam.org)  
Ou par téléphone : 06 35 36 39 58  
Nous te recevrons  
Au 119, rue de Lille 75007 Paris  
(Métro Assemblée Nationale, sortie 1)

### NOS RENDEZ-VOUS SONT GRATUITS ET CONFIDENTIELS

Ils ont pour missions essentielles de :

- Te permettre d'avoir accès à tes droits
- T'informer, te conseiller et t'accompagner dans tes démarches juridiques et administratives
- T'encourager dans ta liberté d'agir et ton implication dans la résolution de tes difficultés.

### NOTRE ÉQUIPE

Selon ta situation tu as la possibilité d'être reçu par :

- un travailleur social
- un juriste,
- un avocat
- un psychologue, si tu le souhaites

Dès que tu as constitué un dossier à la permanence, tu peux, si tu le souhaites, devenir adhérent de l'association : pour les jeunes, c'est gratuit!

### CETTE ADHÉSION TE PERMET

- De bénéficier des activités d'insertion sociale et culturelle proposées par l'association
- De bénéficier de formations en vue de la connaissance de tes droits
- De mettre ton expérience et tes connaissances au service de la défense des droits d'autres jeunes qui rencontrent des difficultés
- De t'engager dans la vie de l'association, en votant lors de l'Assemblée Générale annuelle et si tu le souhaites, de présenter ta candidature pour être élu au Conseil d'Administration qui est l'organe décisionnaire de l'association.